

Audience publique du Bape
Prolongement du Boul.Portland et René Levesque.

Mémoire de la FCMQ et du Club de Motoneige Harfang de l'Estrie,

Aux membres du bureau d'audience

Considérant que le Club de Motoneiges Harfang de l'Estrie est membre de la Fédération des Clubs Motoneigistes du Québec (FCMQ)

Considérant que la FCMQ, ses 80,000 membres, ses deux cents deux Clubs dirigés par des bénévoles gèrent plus de 32,000 kilomètres de sentiers.

Considérant que cette activité hivernale génère des retombés économiques annuelles de plus de 2 milliard de \$ et la région de l'Estrie en est une bénéficiaire privilégiée.

Considérant que le Club de Motoneige Harfang de l'Estrie a depuis plus de 25 ans un sentier de Motoneige qui, traverse le boul.Portland en provenance de l'emprise de la ligne électrique et du gaz naturel, se prolonge vers le sud en traversant le boul.Industriel. Le sentier longe le ruisseau Lyons et traverse sous la rue King par un tunnel désaffecté et dessert les commerces longeant la rue King de la rue Comtois à la rue Burlington.

Considérant que Le Club Harfang de l'Estrie et la Fédération ont produit une demande de renouvellement de droit de passage à la Ville de Sherbrooke pour le maintien de ce sentier pour les dix prochaines années.

Considérant que la Ville a aménagé en 2013 dans le milieu humide sous la ligne électrique un ponceau pour donner accès aux camions de service des Cie électrique et gaz.

Considérant que ce ponceau répond également aux besoins d'un sentier de motoneige respectant ainsi la volonté de la Ville de protéger ce milieu humide

Considérant que la documentation présentée par la Ville dans le cadre du présent projet ne fait aucune référence à la présence de ce sentier.

Considérant que les orientations de la Ville ne s'objectent pas à la présence de sentier de motoneige sur son territoire.

Considérant que la Ville pour des raisons de sécurité a manifesté des réserves sur la traverse du prolongement du Boul. Portland par les motoneiges.

Considérant que la largeur du terre-plein à 16 mètres peut être considéré comme un stationnement et constitue un élément additionnel de sécurité selon la méthode d'analyse multi-critères pour les traverses de route par les motoneigistes.

Considérant les objectifs de la Ville pour faire la promotion du transport actif et durable.

Considérant que le corridor du sentier de motoneige pourrait devenir également un corridor piétonnier et cycliste en été.

Considérant que ce corridor pourrait également être utilisé par les piétons ou amateurs de sport d'hiver soit raquetteurs ou skieurs de fond moyennant certaines modalités de signalisation et d'aménagement en hiver

Considérant que le Club pourrait participer à l'entretien hivernal de ces corridors après entente avec la Ville.

Considérant qu'une portion de terrain en dessous de la ligne électrique et immédiatement au nord du Boul. Portland pourrait être dégagée de neige par la machinerie du Club et servir de stationnement de courte durée pour les différents usagers soit motoneigistes, marcheurs, raquetteurs et skieurs de fond.

Considérant que le développement du parc Industriel bénéficierait de la présence d'un réseau de piste cyclable et piétonnier en conformité avec les orientations du plan de mobilité durable.

Considérant que ce sentier de motoneige respecte les distances prescrites des habitations résidentielles.

Considérant que ce sentier représente toutes les caractéristiques de sentier durable

Pour ces considérations la Fédération des Clubs Motoneigistes du Québec (FCMQ) et le Club de Motoneige Harfang de l'Estrie recommande d'incorporer les infrastructures sous -terraines requises pour l'ajout éventuel d'un feu piétonnier .

Ce feu piétonnier assurerait la sécurité non seulement des motoneiges et aussi ceux des cyclistes et piétonniers qui voudront soit emprunter le sentier prévu sur le terre-plein entre les deux voies de circulation, soit traverser les deux voies. L'intégration de cet élément ne nuirait pas à la fluidité de la circulation car le phasage serait synchronisé avec le feu à l'intersection : bretelle 410, boul. Portland et le boul. Industriel.

Le coût d'installation de ce feu piétonnier pourrait être réparti selon les usages présents et futurs. D'ailleurs la FCMQ et le MTQ ont des programmes d'infrastructures à frais partagés pour améliorer la sécurité et ou rencontrer les exigences du Ministère.

Entretemps le Club et la Ville continue de négocier le droit de passage de 10 ans et convenir du partage des coûts pour l'installation de ce feu piétonnier si l'analyse multi-critères du MTQ confirme la nécessité d'un feu piétonnier

Salutations distingués,

Réjean Carrière

Agent Liaison FCMQ pour les Cantons de l'Est

rejean387carriere@gmail.com

copies :

Bernard Sévigny, maire de Sherbrooke

Serge Paquin , président comité exécutif

Bruno Vachon, comité exécutif, responsable transport actif

Mario Drouin v-p : FCMQ et administrateur Estrie

Daniel Beaudette président Harfang de l'Estrie